

MOTION

Faite à l'auguste Assemblée des Trois Ordres de la Prévôté & Vicomté de Paris, par M. LE CLERC, Écuyer, Chevalier de l'Ordre du Roi, Membre de plusieurs Académies, résident à Versailles.

MESSIEURS,

J'AI le bonheur d'être François ; j'ai l'honneur d'appartenir au Corps illustre de la Noblesse, & d'être l'Ami dévoué des Trois Ordres de la Nation.

J'ai publié plusieurs Ouvrages qui ont été jugés utiles & marqués au coin du Patriotisme. Dans ce nombre, il en est un qui pourroit peut-être épargner des recherches laborieuses aux Etats-Généraux, & qui a été agréé par le Roi.

Il traite des richesses naturelles de la France ; des richesses de son industrie ; des avantages qu'elle peut se procurer par l'encouragement de son agriculture, & le défrichement possible de six à sept millions d'arpens de terres incultes ; par les débouchés que procureroit à ses Provinces, la multiplicité des canaux ; par la liberté pleine & entière de son commerce intérieur, & l'extension de son commerce extérieur ; par la réforme des abus en tout genre ; par une perception directe des Impôts, proportionellement répartis & perçus sans frais, par les États ou les Assemblées de chaque Province ; par la création d'une *Caisse Nationale*, qui procureroit plus d'avantages à la Patrie que je ne pourrois en

décrire; & ſur-tout, Meſſieurs, par une Education phyſique & morale, digne de l'homme civiliſé, conforme à ſa nature, à ſes facultés intellectuelles, à la raiſon éclairée de l'expérience de tous les ſiécles & de tous les peuples; d'une éducation enfin, qui ſoit à jamais la baſe des mœurs & de la félicité publique, en élevant l'ame, & réglant le cœur, par l'exercice des vertus fortes & des vertus douces. *Pour changer la maſſe, il faut attaquer la maſſe.* Voulez-vous détruire les maladies des hommes faits? Rendez la jeuneſſe bien ſaine. La ſanté de l'ame marchera de pair avec la ſanté du corps. Ce bienfait toujours vivant, paſſera par tous les âges de l'homme pour arriver à la reconnoiſſance de ſa dernière poſtérité. Puiſſe un ſi grand bienfait être le chef-d'œuvre de la Légiſlation!

Vous le ſavez, Meſſieurs, le droit particulier vit ſous la tutelle du droit public: la loi veille ſur les Citoyens, & le Magiſtrat ſur la loi ſanctionnée par la Nation.

L'autorité des Magiſtrats dépend de la vigueur des loix conſtitutives ; car, ſous les Gouvernemens foibles, on oſe tout, parce qu'on peut tout oſer : par-tout, le crime ſe réveille au moment où la ſurveillance s'endort.

Ce n'eſt donc qu'à l'époque de l'intégrité des loix, qu'elles ſont les nerfs d'une vigoureuſe Adminiſtration ; qu'elles aſſurent la force, la gloire de l'Etat, la proſpérité d'un bon & d'un grand Peuple, reſpecté de ſes voiſins.

Mais, les meilleures loix ne peuvent rien, ou preſque rien, ſans les mœurs : c'eſt la ſaine éducation & le bon exemple qui les forment ; & puiſqu'elles ſont les gardiennes des loix, elles doivent être l'ouvrage des Légiſlateurs.

Nous ne pouvons plus nous diſſimuler notre dégénération : l'éducation telle qu'elle eſt aujourd'hui, produit ſur le moral, les effets phyſiques du *maillot* ſerré par une nourrice mal-adroite & mercénaire ; il rend

difforme l'enfant bien constitué, qu'une mere égoïste a confié à des soins si peu intelligens.

C'est d'après la connoissance intime des méprises, des erreurs, des faux-pas en ce genre, & d'après les bases que je viens d'établir, que j'ai osé esquisser le Plan d'une Education publique & particulière, sous ce titre : *Abregé des Études de l'homme fait, en faveur de l'homme à former.*

Ce Plan, dédié aux Etats-Généraux, est actuellement sous presse ; il est le fruit de quatorze années de voyages, faits par ordre du feu Roi ; de quarante ans d'études & d'observations sur l'homme *physique* & l'homme *moral* des climats divers. En attendant sa publicité, je supplie l'auguste Assemblée d'agréer le Tableau des richesses & des ressources de la France, & de m'accorder la faveur de le joindre aux Cahiers des Trois Ordres, qui seront présentés aux Peres de la Patrie. La puissance des motifs qui les appelle ; le zèle éclairé qui les

accompagne ; la ſageſſe des moyens qu'ils emploieront ; la combinaiſon de leurs efforts ſecondés par ceux d'un Roi Citoyen, ne laiſſeront rien d'impoſſible à faire AUX FILS AINÉS DE LA RAISON NATIONALE.

Celui qui a dit, Meſſieurs, que ſi le Royaume devenoit électif, ce ſeroit encore Louis XVI, qu'on choiſiroit, a fait le plus bel éloge que jamais Prince ait obtenu. Cet éloge étoit réſervé au Premier des Hommes juſtes de l'Empire Français.



